

Question de Mme Kattrin Jadin au Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au Ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "La lutte contre les pirates informatiques"

Kattrin Jadin (MR):

Je me permets de vous interroger au sujet de votre communication dans les médias concernant la lutte contre les pirates informatiques. Selon différents médias, vous proposez d'investir 20 millions euros dans la lutte contre ce danger, notamment pour protéger les autorités publiques et plus particulièrement, le site Internet du gouvernement. Dans ce cadre, vous avez non seulement évoqué une meilleure coordination des différents départements fédéraux mais aussi un rôle clé que devrait endosser l'organisation Fedict. 1. a) Quelle est l'origine de votre crainte de pirates informatiques? b) Sur quelle information vous basez-vous pour en venir à la conclusion que nos sites Internet fédéraux seraient en danger? 2. Étant donné votre souhait de confier à Fedict un rôle clé dans la lutte contre la piraterie informatique, quelle(s) stratégie(s) envisagez-vous concrètement pour atteindre vos objectifs?

Hendrik Bogaert, Secrétaire d'Etat:

Nous ne pouvons pas sous-estimer les risques en matière de sécurité informatique. Les différents rapports de mes services ont montré que nos sites webs sont attaqués régulièrement, et de différentes manières. Le plan de Cyber Security Strategy qui a été approuvé au Conseil fin 2012 est coordonné par le premier ministre. Pour l'instant, la plateforme Belnis, pilotée par Fedict (le Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication), reste le seul instrument de concertation en matière de sécurité de l'information. Fedict a un rôle clé à jouer afin de coordonner et d'harmoniser la politique de sécurité ICT au sein des administrations fédérales. Le CERT (Computer Emergency Response Team), qui est financé par Fedict, joue également un rôle très important. La loi du 15 août 2012 relative à la création et l'organisation de l'intégrateur de services fédéral oblige chaque institution participante à nommer un conseiller en sécurité. L'arrêté royal du 17 mars 2013 règle leur statut. L'Information Security Management Forum (ISMF), qui a été créé à l'initiative de Fedict il y a deux ans d'une manière informelle, va donc maintenant pouvoir remplir complètement son rôle en application de cet arrêté royal précité. Ce forum contribue à harmoniser les visions des différentes institutions participantes et a déjà produit plusieurs guides et documents en matière de sécurité de l'information. Ces documents doivent encore être approuvés par les comités de direction des différentes institutions. Je veux aussi les faire évoluer vers une directive fédérale.